

**CENTRE INTERNATIONAL POUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS
RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS**

**Zenith Energy Africa Ltd.,
Zenith Overseas Assets Ltd., et
Compagnie du Désert Ltd.**

c.

République tunisienne

(Affaire CIRDI ARB/23/18)

ORDONNANCE DE PROCÉDURE n° 13

Relative au calendrier de procédure révisé à la suite de l'audience

Membres du Tribunal

M^{me} Loretta Malintoppi, Président du Tribunal
M. Henri C. Álvarez KC, Arbitre
M. le professeur Nassib G. Ziadé, Arbitre

Secrétaire du Tribunal

M^{me} Aurélia Antonietti

Assistant du Tribunal

Dr. Alexandre Senegacnik

Le 14 mai 2026

I. INTRODUCTION

1. La présente Ordonnance de procédure détermine le calendrier post-audience.

II. L'HISTORIQUE DE LA PROCÉDURE

2. Le 29 avril 2026, le Tribunal a invité les Parties à faire connaître, au plus tard dans un délai d'une semaine, leurs positions concernant le format et la date de dépôt des mémoires post-audience, la date de dépôt des écritures sur les coûts, ainsi que la date de dépôt des versions révisées des transcriptions.
3. Le 6 mai 2026, les Parties ont communiqué un calendrier concerté sur la procédure post-audience.

III. LA DÉCISION DU TRIBUNAL

4. Le Tribunal adopte le calendrier de procédure révisé tel que déterminé en Annexe A de la présente ordonnance.

Pour le Tribunal,

[signature]

M^{me} Loretta Malintoppi

Président du Tribunal

Date : le 14 mai 2026

Annexe A

CALENDRIER DE PROCÉDURE RÉVISÉ

21.	Commentaires respectifs sur les transcriptions	Parties (échange simultané)	Vendredi 29 mai 2026
22.	Transmission aux sténographes d'une version consolidée des transcriptions	Parties	Vendredi 5 juin 2026
23.	Transmission des versions définitives des transcriptions au Tribunal	Parties	Lundi 15 juin 2026
24.	Mémoires post-audience (1 ^{er} tour)	Parties (150 pages maximum, déposé simultanément)	Vendredi 31 juillet 2026
25.	Mémoires post-audience (2 nd tour)	Parties (50 pages maximum, déposé simultanément)	Mercredi 30 septembre 2026
26.	Écritures sur les coûts (1 ^{er} tour)	Parties (10 pages maximum, déposé simultanément)	Vendredi 23 octobre 2026
27.	Écritures sur les coûts (2 nd tour)	Parties (5 pages maximum, déposé simultanément)	Vendredi 30 octobre 2026
28.	Sentence	Tribunal	240 jours (art. 58(1)(c))